



**MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**État-major des Armées
État-major de zone de défense de Metz
Délégation militaire de la Marne**

Châlons-en-Champagne, le 06 juillet 2026
N° 109/ARM/EMA/EMZD Metz/DMD51/NP

NOTE D'ORGANISATION

- OBJET** : Participation militaire du 13 juillet 2026 à l'occasion de la Fête Nationale à Reims.
- RÉFÉRENCES** : a) PIA 07.310 n° 214/DEF/EMA/EMP.1/NP du 24 février 2010 ;
b) Règlement du cérémonial militaire interarmées, édition 2026 ;
c) Arrêté municipal de la ville de Reims n°2026E2270 réglementant temporairement la circulation et le stationnement, du 26 juin 2026.
- ANNEXES** : Quatre annexes.

La cérémonie militaire organisée à Reims à l'occasion de la fête nationale se déroulera le **lundi 13 juillet 2026 à 19h30**, avenue Paul Marchandau à Reims.

Elle sera placée sous la présidence de M. Romain ROYET, préfet de la Marne, et sous l'autorité militaire du général de brigade Xavier de TORQUAT de la COULERIE, commandant en second du commandement de l'entraînement au combat interarmes (COMECIA).

Par ailleurs, se tiendra ce même jour de 13h30 à 17h30, sur l'aire événementielle (esplanade) face à la Porte de Mars, une opération de relations publiques présentant différentes unités militaires stationnées dans le département ou sous commandement du COMECIA.

Cette note précise dans ses annexes les modalités pratiques de cette cérémonie.

Le général de division François-Yves LE ROUX
commandant l'entraînement au combat interarmes
commandant la base de défense de Mourmelon-Mailly-Charleville-Mézières
délégué militaire départemental de la Marne

ANNEXE I

CHRONOLOGIE

de la journée du lundi 13 juillet 2026

Horaires	Activités
OPÉRATION DE RELATIONS PUBLIQUES (ORP)	
12h30	- Ouverture de l'accès à l'aire événementielle (esplanade) face à la Porte de Mars. - Installation des stands et matériels de présentation des régiments et autres formations.
13h30	- Ouverture des stands et présentation au public.
17h25	- Fin de l'ORP pour le 501^e RCC et le 51^e RI.
17h30	- Dès que prêt, le SERVAL et le VBL rejoignent ensemble l'emplacement de la cérémonie. - Fin de l'ORP et retour vers les garnisons respectives pour les autres détachements.
CÉRÉMONIE ET DÉFILÉ	
17h30	- Ouverture de l'accès pour la mise en place, avenue Paul Marchandau.
18h30	- Fermeture de l'accès à la zone de la cérémonie par la Police.
19h00	<u>Mise en place terminée</u> : - des troupes à pied, - des éléments motorisés, - de l'harmonie municipale, - des délégations, - des récipiendaires, - des porte-drapeaux des associations d'Anciens-Combattants.
	- Marche interprétée par l'Harmonie municipale.
19h10	- Présentations des troupes au commandant des troupes (CdT) par l'adjoint au commandant des troupes (ACdT), - Inspection des troupes.
19h20	- Arrivée de l'Étendard du 501^e RCC, - Honneurs à l'Étendard.
	- Arrivée des autorités et rappel du déroulement par le chef de cabinet du COMECIA (en dehors du dispositif).
19h30	- Accueil des autorités par le CdT, - Salut à l'Étendard du 501^e RCC, - Revue des troupes à pied et motorisées par l'autorité militaire (AMP).
	- Remises de décorations.
	- Dispositions préparatoires au défilé, - Intermède musical interprété par l'Harmonie municipale.
19h45	- Passage d'un avion RAFALE de la BA 113 (à confirmer).
19h50	- Début du défilé des troupes à pied, - Défilé des éléments motorisés.
20h05	- Fin du défilé,

	- Honneurs à l'AMP rendus par le CdT, - Les autorités remercient les porte-drapeaux, les anciens combattants et l'Harmonie municipale. Ils félicitent les décorés. - Départ des porte-drapeaux sur ordre du représentant des porte-drapeaux.
20h30	- Temps de convivialité, sur invitation uniquement (fermé au public). Complexe René Tys, côté rue de Courlancy. Déplacement à pied depuis le lieu de la cérémonie.

ANNEXE II

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. PARTICIPATION

1.1. Autorité organisatrice (AO)

Général de division François-Yves LE ROUX, commandant l'entraînement au combat interarmes, commandant la base de défense de Mourmelon-Mailly-Charleville-Mézières et délégué militaire départemental de la Marne.

1.2. Autorité militaire principale (AMP)

Général de brigade Xavier de TORQUAT de la COULERIE, commandant en second du commandement de l'entraînement au combat interarmes.

1.3. Commandant des troupes (CdT)

COL Sébastien GILLE, chef de corps du 501^e régiment de chars de combat.

1.4. Opération de relations publiques (ORP)

- 501^e RCC : 1 VBL avec équipage, CAR.
- 51^e RI : 1 SERVAL avec équipage.
- 1^{er} BCP : drones avec 2 pilotes, CAR.
- 132^e RIC : 1 Master cynotechnique, avec une équipe et un chien.
- GSC MML : SCAmionnette, avec équipe.
- CIRFA de Reims :
 - o Armée de Terre : car podium + 2 PAX
 - o Armée de l'Air et de l'Espace : car podium + 2 PAX
 - o Marine Nationale : car podium (à confirmer, sinon tente CIRFA) + 2 PAX.

1.5. Participation militaire à la cérémonie et défilé à pied

- 1^{er} BCP : CDC, GAF, CDU, PF et 1 section (1/6/15//22).
- 94^e RI : CDC, GAD, CDU, PF et 1 section (1/3/18//22).
- 132^e RIC : C2 ou CBOI, GAD, CDU, PF et 1 section (1/2/12//15 + 15 chiens).
- 501^e RCC : CDC, GAE, CDU, PF et 1 section (1/3/18//22).
- GSC MML : CDC, GAF et 1 section (1/3/18//22).
- BA 113 : 1 section (1/3/15//19).

1.6. Participation militaire au défilé motorisé

- 51^e RI : 2 SERVAL (4 PAX).
- 501^e RCC : 6 VBL (0/6/12).

1.7. Autres participants à pied

- Police municipale de Reims : drapeau et sa garde ;
- SDIS51 : drapeau et sa garde, 1 section des sapeurs-pompiers de Reims et 1 section des jeunes sapeurs-pompiers ;
- Protection civile de la Marne: drapeau et sa garde, 1 section.
- 1 section des porte-drapeau accompagnée de 3 membres du Conseil municipal des jeunes (CMJ).

1.8. Autres participants motorisés

- Gendarmerie : 5 motards et 1 véhicule motorisé rapide.
- Police nationale : 2 motards et 3 véhicules.
- Compagnie républicaine de sécurité (CRS) : 2 motards.

- Police municipale de Reims : 3 motards et 5 VTT.
- Sapeurs-pompiers de Reims : 7 véhicules.
- SAMU de la Marne : 2 véhicules.
- Croix Rouge : 6 véhicules.
- Croix Blanche : 4 véhicules.
- Protection civile de la Marne : 6 véhicules.

1.9. Musique et chants

- Harmonie municipale de Reims.

2. TENUES

- AMP : T21 BIS et décorations complètes.
- CDT et troupes sous les armes : T32.
- GSC MMN : BME/képi.
- Gardes à l'emblème (sauf GSC MML) : T34, équipements blancs ou tenue de tradition.
- Récipiendaire : T21 sans décorations.
- Cadres sans troupe, porte coussin et lecteur des commentaires : T22, chemisette, képi ou tricorné, barrettes de décorations.
- Porte micro-perche : T32.
- Photographes : T22, chemisette. Tête nue autorisée.

3. ORGANISATION GÉNÉRALE

3.1. Opération de relations publiques (ORP)

- Responsable de la mise en place : SLT (R) BEN HAMOU, de la DMD51.
Téléphone : 06 30 92 99 88.
- Lieu : aire événementielle (esplanade), face à la Porte de Mars.
- Accès :
 - o Un représentant de la ville sera présent à 12h30 pour ouvrir puis donner les clés permettant de débloquent l'accès à l'esplanade.
 - o Elles seront conservées par le CNE DUCHIRON (CIRFA Reims) qui fermera l'accès. Il les réintégrera aux services de la ville, au plus tard le 15/07.
- Accès aux bornes électriques, en coordination avec les services de la ville :
 - o CIRFA Terre, Air et Marine ;
 - o 1^{er} BCP ;
 - o 51^e RI ;
 - o GSC MML.
- La sécurité de l'ORP sera assurée par la gendarmerie : un motard et une équipe avec véhicule d'intervention, aux abords extérieurs du dispositif.
- Plan : cf. annexe III.
- Point d'attention : M. ROBINET, maire de Reims, viendra en milieu d'après-midi à la rencontre des militaires présents sur l'ORP. Il sera accompagné d'une autorité militaire.

ATTENTION : ne rouler sous aucun prétexte sur les fontaines (zone orange sur le plan).

3.2. Cérémonie et défilé

- Lieu : avenue Paul Marchandeau à Reims.
- Responsable, en coordination avec le protocole de la ville de Reims : CES LEFEVRE, officier supérieur adjoint au 501^e RCC.
- Dispositif général : cf. plan en annexe IV.

3.2.1. Chronologie

- 17h30 : quartier bouclé.
Il ne restera qu'un seul point d'entrée qui servira aux moyens venant de l'ORP puis à l'arrivée des autorités, au niveau du pont de Venise.
- 18h30 : fermeture de l'accès à la zone de la cérémonie.
- 19h00 : mise en place terminée pour l'ensemble du dispositif de la cérémonie.
- 19h20 : accueil des autorités et formation du rang protocolaire à charge du CDT SAUVAGE (CAB COMECIA).
- **19h30** : début de la cérémonie.
 - Arrivée des autorités et honneurs au drapeau (appui du chef de Cabinet du COMECIA).
 - Revue des troupes.
 - Remises de décorations.
 - Dispositions préparatoire au défilé.
 - Intermède musical interprété par l'Harmonie municipale.
- 19h45 : survol d'un avion RAFALE de la BA 113 (à confirmer).
- 19h50 : défilé.
 - Le défilé partira du début de l'avenue Paul Marchandeau, côté Pont de Venise. Il passera devant les tribunes des officiels, puis se dirigera vers le giratoire à hauteur de la rue de Courlancy pour un retour vers le Pont de Venise avant une dislocation Chaussée Bocquaine, le long de la caserne des pompiers.
 - Défilé sur la musique interprétée par l'Harmonie municipale (« le flambart », « Sambre et Meuse », « Saint-Cyr » et « Marche des Pipins »).
 - A pied.
 - 501^e RCC.
 - 94^e RI.
 - 1^{er} BCP.
 - 132^e RIC.
 - GSC MML.
 - BA 113.
 - Police municipale.
 - SDIS51.
 - Protection civile.
 - Porte-drapeau accompagné du CMJ.
 - En véhicule
 - Gendarmerie.
 - 501^e RCC.
 - 51^e RI.
 - Police nationale.
 - CRS.
 - Police municipale de Reims.
 - SDIS51.
 - Croix Rouge.
 - Protection civile.
 - SAMU de la Marne.

- Croix Blanche.
- 20h05 : fin du défilé,
 - Honneurs à l'AMP rendus par le CdT,
 - Les autorités remercient les porte-drapeaux, les anciens combattants et l'Harmonie municipale. Ils félicitent les décorés.
 - Départ des porte-drapeaux sur ordre du représentant des porte-drapeaux.

3.2.2. Autorités

Cette liste sera complétée au gré des confirmations de participation transmises par les services du protocole de la ville de Reims au chef de cabinet du COMECIA.

- GBR Xavier de TORQUAT de la COULERIE, G2 COMECIA ;
- M. Jean-Marc ROZE, Président du conseil départemental de la Marne, ou son représentant ;
- Mme Laure MILLER, Députée de la Marne (à confirmer) ;
- M. Xavier ALBERTINI, Député de la Marne (à confirmer) ;
- Autres parlementaires (à confirmer) ;
- Mme Anne-Sophie FRIGOUT, Députée européenne ;
- M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims ;
- M. Romain ROYET, Préfet de la Marne.

4. REMISES DE DÉCORATION

4.1. Modalités

Les formations proposeront au plus tôt au 501^e RCC (DMD51 et Cab COMECIA en copie) les récipiendaires qui pourront se voir remettre au cours de la cérémonie les décorations suivantes : ordres nationaux, Médailles militaires, croix de la Valeur militaire. Les décorations devront être transmises au 501^e RCC au plus tôt.

La confection du (ou des) coussin est à la charge du 501^e RCC.

Le (ou les) porte coussin et le porte micro seront armés par le 501^e RCC pour la cérémonie.

4.2. Récipiendaires

Le liste infra n'est pas exhaustive, d'autres récipiendaires pouvant être amenés à se signaler.

4.2.1. Ordre national du mérite

- CNE Jean-Marc ROBERT (GSC MML).

4.2.2. Médaille militaire

- ADC Fabien BEAUVISAGE (132^e RIC). Avec accord du GDI LE ROUX, la Médaille militaire lui sera remise par le COL AIT ALI, chef du pôle Fonction & Performance RH et ancien CDC du 40^e RA.
- ADC Rudolf VAN AUTRYVE (1^{er} BCP).

4.2.3. Légion d'honneur

En attente de publication du décret portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

5. DÉFILÉ

5.1. Dispositions préparatoires

5.1.1. Troupes à pied

Lorsque l'ordre de prendre les dispositions préparatoires au défilé est donné, aux ordres de l'adjoint au commandant des troupes, les unités font « à droite, droite » puis se mettent en place.

Formation du défilé colonne par 3.

5.1.2. Éléments motorisés

Lorsque l'ordre de prendre les dispositions préparatoires au défilé est donné, aux ordres du commandant des éléments motorisés, les équipages embarquent dans les véhicules et mettent les moteurs en route.

Les véhicules défilent sur 1 colonne.

5.2. Défilé

5.2.1. Troupes à pied

Colonne par 3. Espacement large entre les colonnes (**1 bras +**).

Le défilé des troupes à pied démarre aux ordres du commandant des troupes au signal donné par le coordinateur du 501^e RCC.

Les troupes à pied défilent sur l'avenue Paul Marchandeaup.

Les honneurs aux emblèmes sont rendus par régiment et formations, Chaussée Bocquaine.

Distances à respecter

- Commandant des troupes et officier supérieur : 10 pas.
- Entre officier supérieur et drapeau : 10 pas.
- Entre drapeau et commandant d'unité : 10 pas.
- Entre commandants d'unité et porte-fanion : 3 pas.
- Fanions et chefs de section : 3 pas.
- Entre chefs de section et 1^{er} rang des sections : 2 pas.
- Entre deux formations : 10 pas.

5.2.2. Éléments motorisés

Le défilé démarre aux ordres du responsable des éléments motorisés au signal donné par le coordinateur du 501^e RCC.

Distances à respecter

- Entre commandant des troupes et motards de la gendarmerie : 20 m
- Entre les véhicules militaires : 20 m.
- Entre le dernier véhicule d'un détachement et le premier véhicule du suivant : 20 m.
- Entre les véhicules au sein de chaque détachement : 10 m
- Le respect des distances est une des conditions essentielles de la réussite du défilé.

Vitesse

Les véhicules progressent à la vitesse de **15 km/h**. Vitres baissées, antennes et fanions en place, phares et gyrophares allumés.

Une fois passé les tribunes, les véhicules accélèrent, pour dégager l'itinéraire.

5.2.3. Salut

- Troupes à pied : tous les officiers et chefs de section saluent en passant devant l'AMP.
- Éléments motorisés : seuls les responsables de chaque détachement saluent en passant devant l'AMP.

6. SOUTIEN SANTÉ

Mesures adaptées pour les formations déployant des troupes à pied.

L'approvisionnement en eau est à la charge de chaque formation.

7. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

7.1. Armement

Faire respecter les consignes de sécurité liées à l'armement (cf. PIA 07.310 de référence) et aux munitions de sécurité (cf. TTA 104 – Règlement de l'ordre serré et des prises d'armes).

7.2. Stationnement

- Les véhicules prévus pour l'acheminement des troupes, des gardes au drapeau, à l'étendard et au fanion stationneront à l'intérieur de la caserne des pompiers, Chaussée Bocquaine. Les consignes ont été prises à cet effet par le 501^e RCC, lors de la reconnaissance.
- Les véhicules accompagnant les autorités stationneront le long de la Chaussée Bocquaine où des emplacements sont prévus à cet effet.

7.3. Commentaires

- Préparation des commentaires à charge du cabinet du COMECIA.
- La lecture des commentaires sera assurée par un personnel du 501^e RCC.

7.4. Sonorisation

A charge de la ville de Reims.

Micro-cravate pour le commandant des troupes.

7.5. Communication

La couverture photographique et la communication seront assurées par la cellule dédiée des régiments et formations.

7.6. Dispositions budgétaires

Les frais inhérents à ces activités sont à la charge des formations.

7.7. Protocole - Maître de cérémonie

A charge du service du protocole de la ville de Reims en coordination avec le cabinet COMECIA.

7.8. Sécurisation

Présence des forces de sécurité intérieure.

ANNEXE III

PLAN ORP

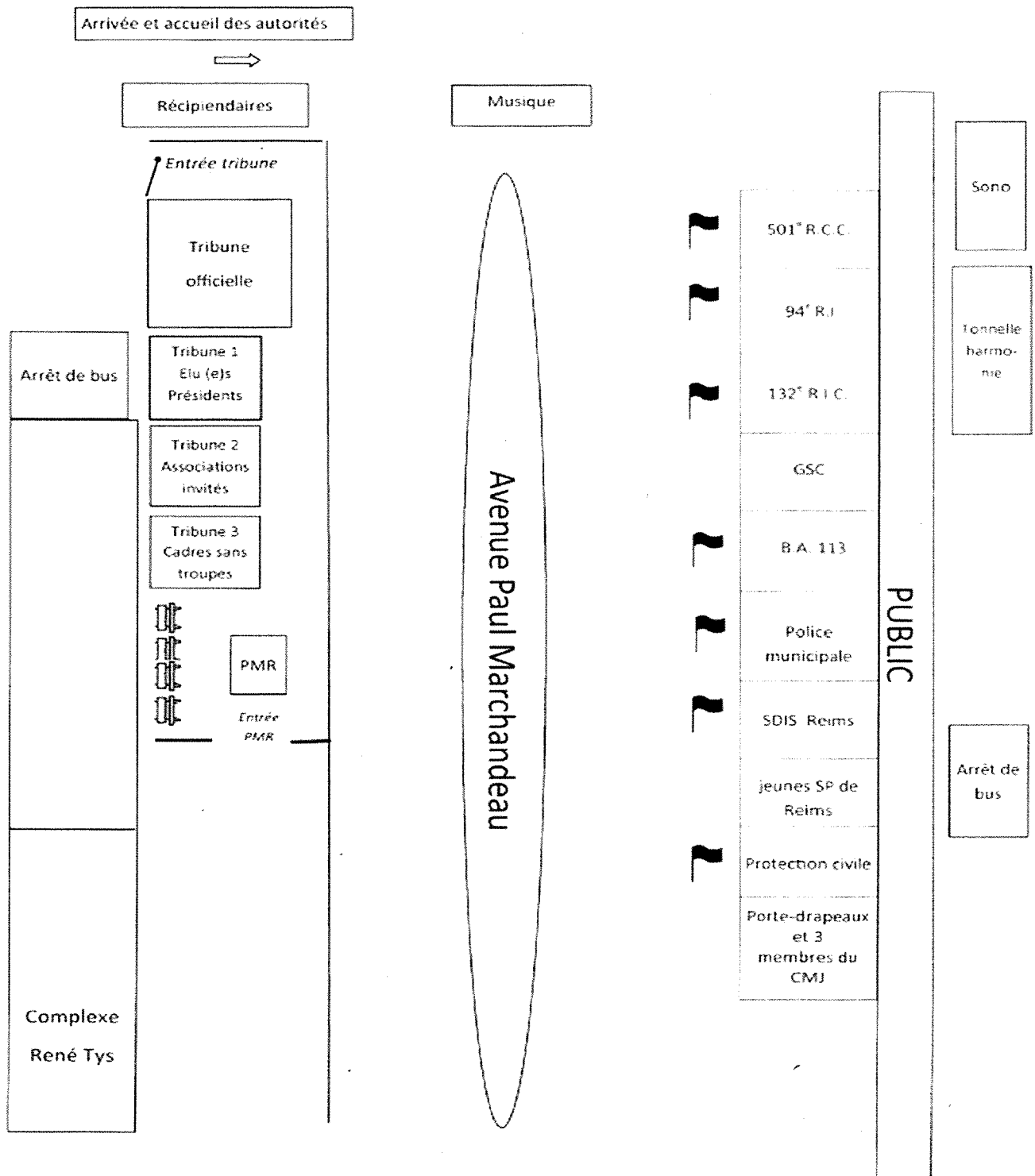


ANNEXE IV

PLAN GÉNÉRAL DE LA CÉRÉMONIE

Plan du dispositif lors de la cérémonie militaire - Phase 1 — 13 juillet 2026

Caserne
pompiers



LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- 1^{ER} BCP
- 51^E RI
- 94^E RI
- 132^E RIC
- 501^E RCC
- GSC MML
- BA113
- CIRFA Reims (Terre, Air et Marine)
- Commandement de l'entraînement au combat interarmes
- Commissariat de police de Reims
- Délégation militaire départementale de la Marne
- DMD51 / Réservistes citoyens
- Groupement de gendarmerie départemental de la Marne
- Mairie de Reims (service protocole, police municipale)
- Office national des combattants et victimes de guerre de la Marne
- Poste de renseignement sécurité défense
- Préfecture
- Service départemental d'incendie et de secours (SDIS51)/Sapeurs-pompiers de Reims.